

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU DIMANCHE 5 JUILLET 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Représentés : 0

Absents : 0

Date de convocation : 1^{er} juillet 2020

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2020

L'an deux mil vingt, le cinq juillet à 15 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RAMBAUD Marie-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - RETORNAZ André - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Guy - MAGNIN Carine - CLAPPIER Pascal-POIROT Marie- COCHET Jean-Pierre - FALCOZ Corine - GRANGE Christian

Monsieur Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-07-066

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 4 adjoints, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 4 le nombre des Adjoints.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 08/07/2020

Affichage : 08/07/2020

Valloire, le 08/07/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

